



Changement de statut étudiant à salarié

Par **mamou75**, le **13/09/2011** à **14:41**

Bonjour,

Je dispose d'un titre de séjour mention étudiant depuis l'année 2000, je suis professeur contractuel de Maths avec le rectorat de Créteil le rectorat m'a signé le dossier (les documents **cerfa** de **l'OFII** et **DDTEFP**) pour le changement de statut étudiant à salarié mais quand je suis allé à la préfecture de val de marne m'ont demandé que la loi à changé et que il faut envoyer le dossier + d'autres pièces par voie postale (**4 mois avant la fin de validité du titre séjour étudiant**).

-Est ce que je peux l'envoyer même si mon titre de séjour expire dans un moi (vu que je travaille avec l'état (rectorat)), et que je travaille 18h par semaine donc moins de 900h par an?

-est ce que tous les préfectures font la même chose ?
Je vous remercie d'avance

Par **Domil**, le **13/09/2011** à **17:03**

oui, vous pouvez, mais à l'expiration de votre titre de séjour étudiant, vous ne pourrez plus travailler si vous n'avez pas un autre titre de séjour ou un récépissé vous autorisant à travailler.

Par **mamou75**, le **14/09/2011** à **16:33**

Merci,

mais je suis sur que le rectorat ne demande pas le nouveau titre de séjour à l'expiration du dernier titre de séjour
donc du coté du rectorat j'aurai pas de problème.

mais du coté de la préfecture ? (pour eux à l'expiration de mon titre de séjour c'est à dire dans un mois je doit arrêter de travailler donc l'arrêt de mon contrat).

si je continue à travailler après expiration de mon titre et attendre la réponse de préfecture (les 4 mois), je risque quoi ?

Par **mamou75**, le **21/09/2011** à **16:43**

Bonjour, DOMIL,
c'est très urgent

vous m'avez pas répondu, au 2ème message

et s'il y a quelqu'un qui a fait le changement de statut en tant que professeur contactuel merci de me donner plus d'informations

ps: j'ai sur les messages qu'il faut la lettre de motivation de l'employeur à la préfecture ils m'ont demandé ma lettre de motivation et non celle de l'employeur !!!

donc je ne comprend pas

Merci d'avance

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **17:18**

[citation]si je continue à travailler après expiration de mon titre et attendre la réponse de préfecture (les 4 mois), je risque quoi ?[/citation] si vous travaillez sans autorisation de travail, vous êtes dans l'illégalité, votre employeur aussi (il ne devrait pas prendre ce risque, c'est un délit)

Par **mamou75**, le **21/09/2011** à **17:32**

vous voulez dire travailler sans titre de séjour et non pas l'autorisation de travail car j'ai le droit de travailler sans autorisation de travail pas plus de 950h et c'est le cas pour moi

ps: j'ai toujours travaillé même si mon titre de séjour est expiré en attendant mon RDV pour déposer mon dossier et obtenir un récépissé

presque chaque un année je travaille 2 à 3 mois sans titre de séjour

tant que mon employeur ne me le réclame pas.

j'ai entendu dire que à paris il demande juste un mois avant l'expiration du titre de séjour est ce vrai ? si vous avez des informations merci

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **17:34**

[citation]vous voulez dire travailler sans titre de séjour et non pas l'autorisation de travail

[/citation] non, je parlais bien d'autorisation de travail : on peut avoir une autorisation de travail sans titre de séjour (récépissé autorisant à travailler, APS)

Par **mamou75**, le **21/09/2011** à **17:44**

merci et pour la préfecture de paris est ce que c'est vrai il demande juste un mois avant l'expiration du titre de séjour ? et quelles sont les démarches ?

Par **JEEPSON**, le **04/04/2013** à **15:04**

je suis dans la même situation que vous : est-ce que vous pouvais envoyer un message électronique pour avoir vos contact merci d avance
jeepson3@gmail.com

Par **Nina1989**, le **17/02/2014** à **15:00**

Bonjour mamou 75
Avez-vous effectué le changement de statut?

Par **mimi212**, le **31/03/2014** à **14:25**

Bonjour tout le monde ,
SOS je suis dans la même situation sauf que moi je suis professeure contractuelle mais j'ai 39 heures sur mon contrat!!!!
et j ai peur qu'on me refuse mon changement de statut !

Par **Abdelaali**, le **08/10/2014** à **00:12**

Bonjour,
je suis dans la même situation que vous, je suis ingénieur et j'ai signé un contrat d'un an autant que prof de meca 18h/18h avec l'academie de créteil.
je veux déposer un dossier de changement de statut la semaine prochaine, quelqu'un a deja effectué son changement de statut?

Par **Abdelaali**, le **08/10/2014** à **00:12**

Bonjour,
je suis dans la même situation que vous, je suis ingénieur et j'ai signé un contrat d'un an autant que prof de meca 18h/18h avec l'academie de créteil.
je veux déposer un dossier de changement de statut la semaine prochaine, quelqu'un a deja effectué son changement de statut?

Par **Nina1989**, le **15/10/2014** à **11:28**

Bonjour Abdelaali,

Avez-vous entamé les procédures de demande de changement de statut? Faut-il déposer une annonce sur pole emploi?

Merci

Nina

Par **Abdelaali**, le **15/10/2014** à **13:09**

Bonjour Nina,

Je compte déposer mon dossier la semaine prochaine, j'ai appelé la préfecture concernant le dossier de l'employeur et ils m'ont dit qu'il faut déposer uniquement les documents cerfa et le contrat! Je pense que l'académie n'a même pas besoin de payer la taxe de l'OFI pour l'emploi d'un étranger!!

Par **Nina1989**, le **15/10/2014** à **14:18**

D'accord merci :) et le salaire ne pose pas problème? Car moi j'ai 1955 en brut. Faut-il une lettre de motivation de l'employeur?

Tenez-moi SVP quand vous aurez déposé votre dossier, moi j'ai RDV pour le 14 novembre inshallah.

Bon courage

Nina

Par **tony22**, le **15/10/2014** à **14:49**

J'avais le même souci que vous mais après plusieurs étapes de négociation j'ai réussi à changer mon statut ;)

Par **doudoune94**, le **12/11/2014** à **10:56**

Bonjour Tony 22,

Peux-tu nous en dire plus sur ton changement de statut?

J'ai un niveau ingénieur. Et pour cette année je me suis réinscrite pour effectuer un master 2 spécialisé. Entre temps j'ai eu une promesse d'embauche et je voulais savoir est-ce que c'est trop galère pour changer de statut?

Merci d'avance pour ton retour

Par **Eurika**, le **10/12/2015** à **01:01**

Bonjour,

Je suis un prof contractuel 16h par semaine, j'avais un APS qui était expiré le 10/10/2015 et j'ai déposé mon dossier pour changement de statut, il m'ont renvoyé une lettre: d'un accusé de réception de mon dossier de changement de statut qui est transmis pour avis le 04/12/2015 au service de la main d'oeuvre étrangère.

Ils m'ont demandé de leur faire parvenir par courrier, une copie de ce document, accompagné de l'accord de la main d'oeuvre étrangère.

Que dois-je faire ?

Sachant que j'ai rien reçu de la part de la main d'oeuvre étrangère.

Aurais-je la chance d'obtenir un changement de statut ?

Merci pour votre collaboration.

Par **Rmch**, le **01/03/2016** à **21:27**

Bonjour,

Svp urgent !!! Besoin de votre aide svp, j'étais recruté récemment en tant qu'enseignante contractuel du 1er degré et je voulais savoir pour le formulaire CERFA est-ce que la case d'avoir pris connaissance de la taxe OFII doit être cochée ??? Car la direction d'academie de Creteil m'on remplie le formulaire sans cocher la case !! Svp si vous avez de REX car je compte poser mon changement de statut après demain

Par **Rmch**, le **04/03/2016** à **12:11**

Bonjour,

Svp urgent !!! Besoin de votre aide svp, j'étais recruté récemment en tant qu'enseignante contractuel du 1er degré et je voulais savoir pour le formulaire CERFA est-ce que la case d'avoir pris connaissance de la taxe OFII doit être cochée ??? Car la direction d'academie de Creteil m'on remplie le formulaire sans cocher la case !! Svp si vous avez de REX car je compte poser mon changement de statut après demain

Par **Sabrina2504**, le **13/06/2016** à **15:37**

Bonjour tout le monde, J'espère vraiment avoir une réponse de votre part. J'aurais mon diplôme de Master en septembre 2016. Je souhaite enseigner en contractuel!

Je voulais vous demander si cela peut me permettre de faire un changement de statut malgré le salaire qui, je sais, ne collera pas au salaire minimum demandé pour le changement de statut.

Merci énormément.

Par **marie2016**, le **21/07/2016** à **21:07**

Bonjour,
je suis dans la même situation que
Rmch (contrat d'enseignement avec l'éducation nationale), SVP pouvez vous me dire les
papiers à fournir, y a t-il une taxe à payer: il faut juste le formulaire CERFA et le contrat ou
promesse d'embauche? répondez moi SVP

Par **aymen1487**, le **20/09/2016 à 16:28**

Bonjour,

SVP est ce que avec un salaire 1600 Brut je peux demander un changement de statut ? merci
d avance

Par **Elham**, le **21/07/2022 à 12:01**

Bonjour,

Je viens de terminer mes études. J'aimerais savoir avec un contrat vacation on peut changer
le statut étudiant à salarié ?